

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 132

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 4 DECEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le DOUZE DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R.DETOURBE - L.A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Patricia MACQ-REMIENS présente pour l'ensemble des projets de délibérations présenté à l'exclusion des délibérations 32 / 33 / 34 pour lesquelles pouvoir a été donné à Yves ZUMSTEIN

Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)

André PIEGAY (à Pascaline MATAGNE)

Sophie CORDIER (à Denis DEJARDIN)

Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)

Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Christophe DI POMPEO - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI

Francis TRINCARETTO (absent pour les questions n° 32/33/34)

Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Naguib REFFAS

OBJET N° 11 : Organisation d'un FORUM SANTE en 2018 - Demande de subventions

Vu l'article L2121-29 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la clause générale de compétence,

Vu la délibération n°2 du 6 avril 2014 portant délégations à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil municipal - Articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, dernièrement modifiée par la délibération n°1 du 28 février 2017,

Considérant que Monsieur le Maire a reçu du Conseil municipal une délégation pour demander des subventions, que celle-ci se limite aux demandes effectuées auprès de l'Etat et des collectivités territoriales et qu'ainsi il convient de délibérer afin de l'autoriser à solliciter des subventions auprès d'autres financeurs,

La Ville de Maubeuge souhaite organiser en 2018, un Forum Santé.

La volonté politique de se saisir de cette problématique s'inscrit au regard d'un diagnostic territorial préoccupant en matière de santé.

Pour rappel, le dernier état des lieux de la santé en France, publié par la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) en 2015, situe la région du Nord à la dernière place.

Dans le territoire Sambre Avesnois, plus précisément, les indicateurs santé sont au rouge.

A titre d'illustration :

- une espérance de vie beaucoup plus faible qu'ailleurs
 - 75,4 ans pour les hommes (contre 79,2 ans au niveau national)
 - 82,8 ans pour les femmes (contre 85,4 ans au niveau national)
- une surmortalité toutes causes et tous âges dépassant le niveau national de 33% chez les hommes, de 27% chez les femmes
- une mortalité prématurée évitable par les comportements à risque supérieure de 41% à celle de la France, dont les principales causes sont identifiées :
 - Certains types de cancers
 - Les maladies de l'appareil respiratoire, les maladies cardiovasculaires
 - Les AVC (taux de mortalité de 59,5 pour 100 000 habitants, contre 45,8 au niveau national)
 - Le diabète sucré (surmortalité supérieure de 55% par rapport au niveau national, tous âges et sexes confondus, touche 9,9% de la population, contre 5,8% au niveau national)
 - Le suicide (surmortalité supérieure de 36% par rapport au niveau national, tous âges et sexes confondus, 3^{ème} région de France)

Le Forum Santé, axé sur la Prévention, se déroulera autour de deux temps forts :

- ✓ vendredi 20 avril 2018 : conférence-débat à la Salle de Spectacle « l'Atelier Renaissance » à destination du public scolaire (les lycéens), sur le thème « E-Santé : véritables outils ou simples gadgets ? »
- ✓ samedi 21 avril 2018 : forum santé à l'Espace Sculfort, à destination du grand public

Le Forum Santé réunira entre 60 à 80 partenaires : professionnels de santé, institutions, associations, acteurs de santé et entreprises.

Afin de permettre d'attirer un large public familial, l'évènement sera à la fois informatif et ludique. Il proposera des ateliers thématiques, des animations, des démonstrations, des interventions, des débats, des dépistages...

Le Forum sera organisé par pôles thématiques, parmi les quelques thèmes retenus :

- la prévention des addictions, sous toutes ses formes (drogue, alcool, médicaments...)
- l'éducation à une bonne hygiène de vie, la pratique sportive, l'alimentation et la nutrition,
- l'éducation thérapeutique,
- la prévention des maladies chroniques (diabète, hypertension, maladies cardiovasculaires...),
- la prévention des maladies sexuellement transmissibles,
- la prévention des cancers,
- la prévention infantile (vaccins, caries dentaires...),
- le rôle de la parentalité...

Il inclura également l'opération « le Parcours du Cœur », que le Service Sports et Jeunesse de la Ville organise déjà chaque année.

Le coût prévisionnel de cet évènement est estimé à la somme de 20 000 €.

Des subventions peuvent être sollicitées au titre de ce projet, notamment auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Région Hauts-de-France et le Conseil départemental du Nord.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- Monsieur le Maire à engager l'opération,

Monsieur le Maire ou son représentant à :

- solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de tous les partenaires, autres que l'Etat ou les collectivités territoriales, susceptibles de financer une partie du coût de l'évènement, et engager sur le budget communal la part restant à la charge de la Ville,

- signer toutes conventions de partenariat, notamment en rapport avec les participations financières des partenaires, ainsi que tous les documents et actes relatifs à cet évènement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise :

- Monsieur le Maire à **engager** l'opération,

Monsieur le Maire ou son représentant à :

- **solliciter** les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de tous les partenaires, autres que l'Etat ou les collectivités territoriales, susceptibles de financer une partie du coût de l'évènement, et engager sur le budget communal la part restant à la charge de la Ville,
- **signer** toutes conventions de partenariat, notamment en rapport avec les participations financières des partenaires, ainsi que tous les documents et actes relatifs à cet évènement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAAGNY

